Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260709-260703-DE

**DEPARTEMENT**
**des COTES D'ARMOR**

**Arrondissement**
**de GUINGAMP**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**Liberté – Egalité – Fraternité**

**COMMUNE de PLOUVARA**

***n°26-07-03***

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***Membres en exercice : 15***
***Membres présents : 13*** ***Convocations le 3/7/2026***
***Votants : 15***

## Objet : Convention maîtrise d'œuvre – 5 place de la mairie

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - A.MEHEUT - L.TURBAN - C.LE GRAET - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - - P.SYLVESTRE

Absents excusés : M.JEAN - G.CORNEC

*Monsieur Mickaël JEAN a donné pourvoir à Monsieur Cyril NICOLAS*

*Monsieur Guillaume CORNEC a donné pouvoir à Monsieur Pierre SYLVESTRE*

Secrétaire de séance : J.MARIETTE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de maitrise d'œuvre proposée par Habitat et Technologies – Logibat (agence de St Agathon) pour la réhabilitation du bâtiment 5 place de la mairie. Auparavant, ce bâtiment était un logement locatif, loué jusqu'à l'été 2019, et qui nécessite de gros travaux de rénovation.

Il rappelle que par délibération n°23-01-01 en date du 25 janvier 2023, un premier projet avait été étudié : agrandissement du salon de coiffure et réhabilitation du bâtiment 5 place de la mairie. Ce projet n'est plus d'actualité.

Monsieur le Maire propose cette convention pour la rénovation d'un bâtiment en appartements et local (à définir).

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260709-260703-DE

La mission de maîtrise d'œuvre confiée à Habitat et Technologies-Logibat par le maître d'ouvrage comprend :

| MISSION COMPLETE | HONORAIRES<br>Par appel de fonds montant HT plus TVA à 20% | VERSEMENTS<br>Appel des fonds T.T.C (TVA20%) |
|---|---|---|
| **Article N°2**<br>Avant projet | 2 975,00 € HT | 50% au démarrage<br>50% à la validation des plans |
| **Article N°3**<br>Dossier chiffrage | 4 150,00 € HT | 50% au démarrage<br>40% à la remise des devis |
| **Article N°5**<br>Permis de construire | | 10% à la signature du permis de construire |
| **Article N°6**<br>Appel d'offre | 8 875,00 € HT | 50% au démarrage<br>50% à la validation des marchés |
| **Article N°7 et N°9**<br>Planning<br>Coordination<br>Suivi des travaux et réunions<br>Contrôle<br>Réception et procès verbaux | 7% du montant des marchés | Tableau de facturation fait à la signature des marchés |
| **Pour lancer chaque mission, le maître d'ouvrage devra valider par e-mail auprès du maître d'œuvre la confirmation de chaque article. Seules les étapes validées par le client seront facturées.** | | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre auprès de l'entreprise Habitat et Technologies – Logibat et valide les honoraires présentés.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier (autorisations d'urbanisme, dossiers ERP et sécurité…)

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Josiane MARIETTE